



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assainissement

Question écrite n° 117904

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que par souci d'économies, certaines personnes ont tendance à forer des puits afin d'assurer de la sorte une partie de leur consommation d'eau (notamment pour l'arrosage du jardin, le lavage de la voiture...). L'une des conséquences en est pour les communes que l'assiette de la redevance d'assainissement diminue considérablement car celle-ci est en général calculée à partir de la consommation d'eau provenant du réseau public. Elle souhaiterait qu'il lui indique si pour remédier à cette situation, une commune peut instaurer un volume forfaitaire minimal de consommation d'eau. Plus généralement, elle souhaiterait connaître quelles sont les alternatives susceptibles d'être mises en oeuvre afin que la répartition de la redevance d'assainissement continue à respecter un minimum d'équité.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117904

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1199